

DECISION DU MAIRE

N° 19/091

**Portant signature du Marché n°19T03
TRAVAUX RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE
ESPACE JEUNESSE ET FOUR – Lot n°1 : Façades – Lot n°2 : Couverture
LE MAIRE DU LUC-EN-PROVENCE :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122.22

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération n° 16/18 du 24 mars 2016 portant délégations de pouvoirs au Maire et notamment celui de prendre toute décision concernant les marchés

Considérant qu'une consultation comprenant deux (2) lots a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 26 avril 2019 avec une remise des offres fixée au 23 mai 2019,

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

Considérant que suite à l'analyse des candidatures et des offres de chaque lot du marché, il apparaît que :

Lot n°1 – Façades : la société SAS GFAP PROVENCE - 1087 Route du VAL - 83 170 BRIGNOLES - arrive en tête du classement des offres. Le candidat a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération.

Lot n°2 – Couverture : la société SAS Tech Bois Concept - 3, Rue Chateauroux - 83 210 BELGENTIER - arrive en tête du classement des offres. Le candidat a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération.



AR PREFECTURE

083-218300739-20190924-19_091-CC
Regu le 26/09/2019

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de signer le marché, avec la société SAS GFAP PROVENCE. Ledit marché est conclu pour une période de 35 jours pour un montant de 60 546.50 € HT.

ARTICLE 2 : Il est décidé de signer le marché, avec la société SAS Tech Bois Concept. Ledit marché est conclu pour une période de 91 jours pour un montant de 105 610.10 € HT.

Télétransmis à Monsieur le Préfet du Var,

Fait à Le Luc, le 24 septembre 2019

Monsieur le Maire,

Pascal VERRELLE

